

Aujourd'hui

Prosélytisme et Radicalisation

1. **Prosélytisme : Qu'est-ce que c'est ?**

Le prosélytisme, c'est quand quelqu'un insiste pour convaincre les autres de penser comme lui ou de rejoindre sa religion ou ses idées. Il peut être religieux, politique, idéologique et consiste à vouloir rallier quelqu'un à une cause ou une croyance.

Exemples :

Un individu qui insiste lourdement sur sa foi et critique ceux qui ne le suivent pas.

Une personne qui harcèle les autres pour imposer ses idées.

En bref :

On peut partager ses idées, mais sans pression ni insistance excessive.

2. **Radicalisation : Là, ça devient problématique !**

La radicalisation, c'est un processus de repli sur une idéologie extrême, qui peut mener à l'intolérance, au rejet des autres, voire à des comportements violents. La radicalisation peut entraîner des conséquences graves et doit être repérée au plus tôt.

Exemples :

Une personne qui coupe les ponts avec sa famille et ne tolère plus aucun débat.

Un individu qui diffuse des discours haineux contre certaines catégories de personnes.

Une personne militante qui passe de la critique d'un système à des actes de vandalisme ou de violence.

En bref :

La radicalisation n'est pas qu'un simple engagement fort, c'est un danger potentiel pour la cohésion et la sécurité.

3. Pourquoi ce sujet ?

Parce que le **critère 2.7.4 du référentiel de la HAS** invite à être vigilants face aux risques de prosélytisme et de radicalisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il est essentiel de bien connaître ces deux notions pour mieux investiguer ce critère.

La HAS insiste sur une évaluation préventive de ces risques dans les ESSMS.

Il est donc attendu que chaque structure mette en place des actions adaptées : évaluation, adaptation du projet d'accompagnement au regard du risque identifié et mobilisation de moyens pour la mise en œuvre du projet (si risque identifié à la suite de l'évaluation).

***AINSI L'ÉVALUATION DE CE RISQUE DOIT ÊTRE
SYSTÉMATIQUEMENT MENÉE.***

La HAS précise dans **la fiche « La cotation « non concernée » » du 09/12/2025, page 4/8**, qu'il ne peut y avoir une cotation NC (Non Concerné) que pour les éléments relatifs à l'adaptation et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement au regard de ce risque et uniquement lorsque l'évaluation menée conclut à l'absence de risque.

Les évaluateurs sont tenus de justifier ces cotations dans les commentaires du rapport.

4. À retenir pour le terrain

Le critère 2.7.4 du référentiel de la HAS demande aux évaluateurs de vérifier :

- Tous les éléments de traçabilité dans le dossier qui permettent de confirmer l'évaluation des risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée et, si besoin, l'adaptation de son projet d'accompagnement ;
- Que les professionnels sont sensibilisés et/ou formés pour repérer ces phénomènes ;
- Que des procédures d'alerte et d'accompagnement existent en cas de signalement lié aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme ;
- Liste des partenariats mobilisables.

Pour rappel : La HAS rappelle que ce risque doit être évalué de manière préventive afin d'éviter qu'il ne survienne.

Objectif ?

Un cadre respectueux des libertés individuelles, sans dérives extrêmes.

5. **Pour aller plus loin..**

Vous trouverez en référence :

- **le référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation** du Ministère de l'Intérieur qui peut aider les équipes à construire un outil d'évaluation du risque

https://autonomii.fr/wp-content/uploads/2026/03/RADIAN-radicalisation-patient_aide-signalement-etablissement.pdf

- **la Prévention de la radicalisation - Ce qu'il faut retenir** de l'Ordre des Médecins 2015

https://autonomii.fr/wp-content/uploads/2026/03/prevention_de_la_radicalisation_-_ce_quil_faut_retenir-Ordre-National-des-Medecins-2015.pdf

- **le Référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation** de la Ministère de l'Intérieur de la réunion du 2 juillet 2015

<https://autonomii.fr/wp-content/uploads/2026/03/Exposeexplicatifapresreunion2juillet2015.pdf>